



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110307-14135-DE-1-1_0
Date de signature : 08/03/11
Date de réception : mardi 8 mars 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</p> <ul style="list-style-type: none">- ACTE SIGNÉ ✓- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓- ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.232**

Séance publique du

7 mars 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT RELEVANT DE LA
DELEGATION AUX RAPATRIES**

Le 07/03/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le Mardi 1er Mars 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à Mme Michelle EINAUDI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Francis TAULAN, M. Maurice CHAZEAU à M. Eric CHEVALIER, M. André GUINDE à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE à Mme Catherine SILVESTRE, M. Christian LOUIT à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Danièle BRUNET, M. Jean-Marc PERRIN à M. Christian PEREZ

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation
- Informatique et RRH

Direction des Relations avec les Associations

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 07/03/11

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ

-

Politique Publique : DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
ET COMMERCANTE**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT RELEVANT DE LA
DELEGATION AUX RAPATRIES - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Diverses associations de Rapatriés ont coutume, chaque année de solliciter la Ville d'Aix-en-Provence en vue de l'attribution de subventions destinées à couvrir une partie de leurs frais de fonctionnement et à les aider dans la réalisation de leurs activités et manifestations à vocations culturelles, historiques ou sociales.

Les associations auxquelles la Délégation aux Rapatriés apporte son concours répondent aux critères édictés par la charte associative mise en place par la Ville d'Aix-en-Provence.

Les tableaux ci-après comportent des renseignements sur les associations et leur objet, le montant global des subventions accordées en 2009 et 2010 par la Ville, le montant de la subvention proposée, ainsi que le projet d'utilisation de ces fonds.

Ces attributions ont été validées le 1 février 2011.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir

- **ATTRIBUER** des subventions de fonctionnement pour un montant de **24 245 €** aux associations dont la liste figure sur le tableau ci-dessous.
- **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée à la rubrique 92025-6574, numéros d'opération 1425 pour le Centre de Documentation Historique sur l'Algérie (CDHA) et 1675 pour les autres associations et qui présentent les disponibilités suffisantes.

**2011.232 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT RELEVANT DE
LA DELEGATION AUX RAPATRIES**

Présents et représentés	: 55
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10 Mars 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Subventions de fonctionnement

Imputation budgétaire : 92025-6574

Ligne d'opération n°1425

<i>N° TIERS</i>	<i>NOM DE L'ASSOCIATION</i>	<i>2009 en €</i>	<i>2010 en €</i>	<i>2011 (Proposition) en €</i>	<i>CONVENTION</i>	<i>OBJET</i>
30308	CENTRE DE DOCUMENTATION HISTORIQUE SUR L'ALGERIE (CDHA)	15 245	15 245	15 245	Non	Rassembler, répertorier des documents de l'indépendance à nos jours.
TOTAL : 15 245 €						

Ligne d'opération n°1675

<i>N° TIERS</i>	<i>NOM DE L'ASSOCIATION</i>	<i>2009 en €</i>	<i>2010 en €</i>	<i>2011 (Proposition) en €</i>	<i>CONVENTION</i>	<i>OBJET</i>
21788	GENEALOGIE ALGERIE MAROC TUNISIE (GAMT)	7 990	8 000	8 000	Non	Aider, conseiller et regrouper toutes les personnes faisant des recherches concernant l'Afrique du Nord et les aider à reconstituer l'histoire de leurs ascendants.
45906	ASSOCIATION POUR LA MEMOIRE DE L'EMPIRE FRANÇAIS (AMEF)	0	1 000	1 000	Non	Assurer la défense des intérêts de tous ceux qui se réclament de ce que fut l'Empire français. Œuvrer pour le rétablissement de la vérité.
TOTAL: 9 000 €						

TOTAL : 24 245 €